

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord

Décision du 22 janvier 2025

**portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels
navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la
sécurité de l'aviation civile Nord**

NOR : ATDA2500781S
(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord, en date du 22 janvier 2025 :

I.- En application du 1° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord, dont le président :

Membres titulaires

M. Thomas VEZIN, président ;
M. Franck BOUNIOL.

Membres suppléants

M. Franck BOUNIOL, président suppléant ;
M. Stéphane MAUVE.

II.- En application du 2° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

Membre titulaire : M. Gérard MEYDIOT.

Membre suppléant : M. Stéphane HUNAUT.

III.- En application du 3° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques :

1° Représentant le Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives :

1^{er} membre titulaire : M. François FOURNIER.

Suppléant du 1^{er} titulaire : M. Bernard FRISINGHELLI.

2^e membre titulaire : M. Bruno MARCOULT.

Suppléant du 2^e titulaire : M. Patrick COSNARD.

2^o Représentant la Fédération française aéronautique :

Membre titulaire : M. Patrick CHARRIER.

Membre suppléant : M. Philippe BRONNE.

3^o Représentant la Fédération française d'aérostation :

Membre titulaire : M. Serge CLAUDE.

Membre suppléant : M. Benoit HAVRET.

4^o Représentant la Fédération française d'hélicoptère :

Membre titulaire : M. Thierry BASSET.

Membre suppléant : M. Stéphane BUY.

5^o Représentant la Fédération française de parachutisme :

Membre titulaire : M. Jean-François VASSAL.

Membre suppléant : M. Gilles VAN DER GOES.

6^o Représentant la Fédération française de vol libre :

Membre titulaire : M. Johann GORLIER.

7^o Représentant la Fédération française de vol en planeur :

Membre titulaire : M. Alban SCHNITZLER.

Membre suppléant : M. Bruno MARCOULT.

8^o Représentant la Fédération française de planeur ultra-léger motorisé :

Membre titulaire : M. Patrick COSNARD.

Membre suppléant : M. Sylvain NIMAL.

9^o Représentant la Fédération française des constructeurs et des collectionneurs d'aéronef :

Membre titulaire : M. Jean Louis ABOU.

Membre suppléant : M. Thierry PARIS.

IV.- En application du premier alinéa de l'article R. 6530-9 du code des transports :

1^o M. Dominique HOGEDÉZ est nommé secrétaire de la commission ;

2° Mme Aurélie SALESSE est nommée secrétaire suppléante de la commission.

V.- Conformément à l'article R. 6530-7 du code des transports, les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

VI.- La décision du 29 août 2024 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord est abrogée.